

## POURQUOI L'AIDE HUMANITAIRE DE L'UNION EUROPEENNE EST-ELLE IMPORTANTE ?

### Résolution de l'Assemblée générale de VOICE 2014

Les catastrophes, d'origine humaine ou naturelle, sont de plus en plus nombreuses, dévastatrices et complexes. À une époque où le monde est en proie à un nombre croissant de graves crises humanitaires entraînant des conséquences importantes aux niveaux national, régional et international, l'aide humanitaire de l'Union européenne se révèle plus utile que jamais pour sauver des vies, soulager les souffrances et préparer le terrain pour un développement durable. En plus de constater les effets des catastrophes naturelles, la communauté humanitaire assiste aujourd'hui à une augmentation des besoins des populations touchées par une situation de crise découlant d'un conflit comme en Syrie, en République centrafricaine et au Soudan du Sud – ou de la conjugaison d'un conflit et des changements climatiques comme en Somalie.

L'aide humanitaire de l'Union européenne est axée sur la fourniture d'une assistance vitale telle que l'alimentation, la nutrition, le logement, le soutien médical et sanitaire, l'eau et l'assainissement, la protection et préparation aux catastrophes. La Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) de la Commission européenne vient en aide à près de 120 millions de personnes chaque année et concentre son attention sur les personnes vulnérables victimes de catastrophes.

L'Union européenne et ses Etats membres sont le premier contributeur d'aide humanitaire dans le monde. Pourtant la somme affectée par l'intermédiaire de la Commission est inférieure à 1 % du budget annuel de l'Union (l'équivalent de 2 euros par citoyen européen). Au total, 9 citoyens européens sur 10 considèrent qu'il est important que l'Union européenne finance des activités d'aide humanitaire<sup>1</sup>. L'aide de l'Union européenne est fournie par plus de 200 partenaires humanitaires, principalement des ONG, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'ONU. Elle est fondée sur un cadre de politique générale – le Consensus européen sur l'aide humanitaire (ci-après le Consensus européen) –, à travers lequel l'Union européenne et ses Etats membres s'engagent à respecter les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. L'aide humanitaire de l'Union européenne est dirigée vers les personnes en détresse à travers le monde et témoigne donc de la solidarité des citoyens européens envers les victimes de catastrophes.

#### La valeur ajoutée des ONG humanitaires européennes

Les ONG sont au premier rang de la prestation d'aide humanitaire aux populations touchées par les crises dans le monde, en acheminant les secours là où ils font le plus défaut, dans le respect des principes humanitaires. Les membres du réseau VOICE possèdent toute une gamme de compétences professionnelles spécialisées et travaillent en étroite collaboration avec les communautés touchées et les organisations locales de la société civile. Nous sommes l'expression directe d'une citoyenneté européenne active. Nous cherchons constamment à améliorer la qualité de nos activités et nous sommes déterminés à nous mobiliser rapidement et à maintenir notre souplesse et notre rentabilité. Au sein de l'Union européenne, les ONG sont soutenues par les citoyens de leurs propres pays et elles sont souvent fortement appuyées par des contributions financières privées ainsi que par des fonds de leurs gouvernements.

#### Comment soutenir l'aide humanitaire européenne ?

Le réseau VOICE demande à la Commission européenne, au Parlement européen et aux 28 Etats membres du Conseil de l'Union européenne de contribuer à la prestation d'une aide humanitaire fondée sur les besoins et sur des principes, à travers les actions suivantes :

- 1. Garantir le rôle moteur de l'Union européenne dans le domaine humanitaire et sa représentation sur la scène internationale**

- Un Commissaire européen à l'aide humanitaire dynamique et reconnu donne à l'Union européenne une position de chef de file sur la scène internationale, comme cela a été démontré ces dernières années.
- Le Commissaire joue un rôle important dans la promotion des valeurs d'une aide humanitaire fondée sur les besoins et sur des principes et de la collaboration avec des professionnels de l'humanitaire.
- Le Parlement européen devrait nommer un Rapporteur permanent sur l'aide humanitaire.

## **2. Veiller au respect du droit international humanitaire (DIH) et des principes humanitaires**

- L'Union européenne devrait continuer de promouvoir l'importance de l'accès humanitaire aux personnes touchées par les crises et de suivre les cas de violations du DIH et d'user de son influence pour les traiter.
- Le Plan d'Action du Consensus européen sur l'aide humanitaire s'est achevé en 2013. La Commission et les États membres devraient élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action de suivi pour garantir l'application conjointe des principes du Consensus.
- L'Union européenne fournit la majeure partie de son aide humanitaire dans des États fragiles. L'approche globale de l'Union européenne récemment adoptée vise à élaborer des stratégies intégrées en matière d'action extérieure. La communauté humanitaire craint toutefois que le fait de relier l'aide humanitaire à des objectifs politiques entrave la sécurité des travailleurs humanitaires et des victimes. L'aide humanitaire devrait être toujours fournie dans le respect du Consensus européen, qui précise qu'elle n'est pas un instrument de gestion de crise.

## **3. S'engager à financer l'aide humanitaire de façon rapide et prévisible**

- Le manque récent des fonds européens pour l'humanitaire a un impacte important sur les populations touchées par les crises. Le Parlement européen et le Conseil doivent voter en faveur de ressources supplémentaires pour l'aide humanitaire lors de la présentation du de crédits supplémentaires à l'aide humanitaire lors de la présentation, plus tard dans l'année, du projet de budget rectificatif par la Commission. Cela est indispensable pour mettre en œuvre toutes les opérations humanitaires de l'Union européenne telles qu'elles sont prévues en 2014.
- Pour assurer un financement prévisible de l'action humanitaire et maintenir un niveau constant d'assistance aux populations touchées par les crises, le Parlement européen et le Conseil européen doivent accepter d'augmenter les crédits de paiement pour l'aide humanitaire au niveau des crédits d'engagement dans le budget communautaire 2015.

## **4. Promouvoir des liens plus étroits entre secours et développement**

- Afin de réduire l'impact des catastrophes sur les populations, la Communauté européenne et les États membres doivent intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement et de relèvement. Il est essentiel d'assouplir les approches des institutions de la Communauté européenne en matière de financement pour jeter des ponts entre les activités humanitaires et de développement.
- L'Union européenne a récemment mis davantage l'accent sur les approches qui contribuent à la résilience des communautés. Il est nécessaire de renforcer la transparence dans le suivi de la Communication de la Commission sur la résilience<sup>ii</sup>. Cela permettra d'établir des mesures plus coordonnées et efficaces pour augmenter les efforts déployés par l'Union européenne en matière de réduction des risques de catastrophe (RRC) et de tisser des liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD).

## **Pourquoi faut-il soutenir l'aide humanitaire et les ONG européennes ?**

L'aide humanitaire de l'Union européenne permet de sauver des vies et d'atténuer les souffrances. C'est également une expression de la valeur européenne commune de solidarité. Elle bénéficie d'un fort soutien citoyen et témoigne d'une bonne gestion de l'argent des contribuables. Les ONG sont au premier rang de la prestation d'aide humanitaire aux populations touchées par les crises dans le monde. Leur valeur ajoutée comprend leur flexibilité, leur professionnalisme et la rentabilité de leurs actions.

<sup>i</sup> *Rapport Eurobaromètre spécial 2012*, n°384, disponible en anglais à l'adresse [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_384\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_384_en.pdf)

<sup>ii</sup> *L'approche de l'UE sur la résilience : tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire*, (COM(2012) 586 final, disponible à l'adresse [http://ec.europa.eu/europeaid/what/food-security/documents/20121003-comm\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/what/food-security/documents/20121003-comm_fr.pdf) et *Action Plan for Resilience in Crisis Prone Countries*, SWD (2013) 227 final, disponible en anglais à l'adresse [http://ec.europa.eu/echo/files/policies/resilience/com\\_2013\\_227\\_ap\\_crisis\\_prone\\_countries\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/echo/files/policies/resilience/com_2013_227_ap_crisis_prone_countries_en.pdf)